



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 48036

### Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux transports sur trois projets d'arretes qui viennent d'etre elabores par la direction generale de l'aviation civile. Ces projets d'arretes ont ete elabores sans reelle concertation avec les federations sportives et les organisations de professionnels de l'aviation legere et sportive, qui s'inquietent des dispositions envisagees. Dans leur etat actuel ces projets risquent en effet de mettre en difficulte de nombreuses PME specialisees, tout en compromettant le developpement de l'activite dans ce secteur. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les conditions dans lesquelles ces projets d'arretes pourraient etre retires ou, a defaut, revises, en concertation avec les acteurs de l'aviation legere et sportive.

### Texte de la réponse

Les trois projets d'arretes etablis par la direction generale de l'aviation civile (DGAC) portent sur les autorisations de vol des appareils ultra legers motorises (ULM), sur les certificats de navigabilite des avions de collection et sur les certificats de navigabilite des aeronefs en kit. Preoccupe par le nombre d'accidents enregistres chaque annee pour ces appareils de plus en plus performants, le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme a en effet considere qu'une evolution de la reglementation etait indispensable. La diffusion de ces projet d'arretes, qui ne prejuge pas des orientations finales, n'est qu'une etape dans le processus d'elaboration de cette nouvelle reglementation. La DGAC a par ailleurs demande a trois experts exterieurs a l'administration de lui faire part de leur propre position et a invite les organisations professionnelles a lui adresser leurs observations et leurs commentaires. Une fois ces elements reunis, des reunions de travail seront organisees entre les responsables de ce dossier a la DGAC et les representants de l'aviation legere, afin de rechercher en commun des solutions permettant tout a la fois de ne pas freiner l'expansion du secteur et d'assurer la securite des pilotes ainsi que des personnes transportees et des tiers au sol.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lenoir Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48036

**Rubrique :** Aviation legere

**Ministère interrogé :** transports

**Ministère attributaire :** transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 février 1997, page 650

**Réponse publiée le :** 10 mars 1997, page 1245